

# L'ECAILLONNAIS

Bulletin communal d'informations

N° 1 : Janvier, Février, Mars, Avril 2020



Georges CINO, Maire d'ECAILLON et les membres du Conseil Municipal vous adressent leurs meilleurs voeux.

[WWW.ville-ecaillon.com](http://WWW.ville-ecaillon.com)



**Georges CINO**

*Maire d'Ecaillon*

Par cet édito du mois de janvier, mes premières pensées vont, pour vous les habitants d'ECAILLON, que cette nouvelle année **2020, vous garde tous en bonne santé et vous apporte à vous, vos familles et vos proches des moments de joie, de réussite et de bonheur partagés.**

Notre mois de décembre s'est terminé avec de nombreuses manifestations à ECAILLON : distribution de colis aux aînés, distribution de friandises aux enfants des écoles, descente du père Noël du clocher de l'église et les fêtes de fin d'année ont suivi.

Vous êtes venu encore nombreux **le vendredi 10 janvier à 19h00** à la salle des fêtes « Emile Zola » comme chaque année pour la traditionnelle cérémonie des vœux ou j'ai pu faire le bilan de l'année qui vient de se terminer.

Je qualifierais celle-ci de plutôt bonne, en dehors de toute idéologie partisane. Nous avons travaillé, gardant sans cesse à l'esprit de faire de notre mieux.

**Je pense que ce n'est que cela qui compte.**

En ce qui concerne les projets qui avaient été programmés, beaucoup sont réalisés, d'autres sont en cours, preuve que les choses ont été faites avec sérieux et compétence par le personnel de la commune, les adjoints et notre conseil municipal.

S'occuper du fonctionnement d'une commune, c'est mettre du cœur à l'ouvrage sans relâche et, une fois un chantier fini, on en démarre un autre. Il y a toujours à faire.

L'écrivain humoriste, Alphonse Allais, disait : "**Avant d'éblouir le peuple en lui promettant de l'eau chaude, il faut d'abord lui fournir les récipients pour la recueillir !**"... Cela pour vous dire que nous n'avons jamais mis la charrue avant les bœufs, que chaque chose se fait en son temps. Nous ne brûlons jamais les étapes mais nous avançons sûrement, et ce qui a été annoncé est presque complètement réalisé. Nous allons continuer à transformer les promesses en actes.

L'existence est agréable si les problèmes rencontrés ne sont pas trop importants ou en tout cas pas trop énormes. C'est pour cela que je tiens à dire et à redire, à toutes et à tous les habitants d'ECAILLON, que la mairie est là pour vous aider dans beaucoup de situations.

Il ne faut pas hésiter à venir nous (me) rencontrer pour parler d'un problème. A toutes celles et ceux qui sont dans l'embarras, qui se battent avec une situation complexe, je dis : venez nous (me) voir, nous pourrons certainement vous aider ou, en tout cas, vous proposer des solutions. Tout problème a une solution.

Je voudrais que cette année 2020 soit l'occasion à ECAILLON de resserrer (encore un peu plus) les liens entre les gens, de continuer à développer la solidarité.

Bien sûr, je ne finirai pas sans avoir le plaisir à nouveau de vous présenter, de la part du conseil municipal, du personnel communal et en mon nom personnel, nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite, à vous ainsi qu'à vos proches pour cette nouvelle année.

Georges CINO,  
Maire d'ECAILLON

## LA VIE MUNICIPALE

Activités au Centre Jean Moulin .....	4 à 11
Extrait du compte rendu .....	12 à 19
Information dans la commune .....	19

## ET SI ON Y ALLAIT

Journée internationale des droits des femmes .....	20
Festivités au Quartier Vuillemin .....	21
1er Mai Fête du travail .....	21
8 Mai Commémoration de l'armistice de la guerre .....	22
La randonnée de la Fraise .....	22
Brocante de la 24ème Fête de la Fraise .....	23
Fête des mères .....	23

## REPORTAGES

Maisons fleuries.....	24
Anniversaire à l'EHPAD .....	24
Randonnée au clair de lune .....	25
Repas des aînés .....	25 à 26
Cérémonie du 11 novembre 2019 .....	27
Cérémonie de la Sainte Barbe .....	27
Distribution colis des aînés .....	28
Repas de Noël à l'EHPAD .....	28
Distribution de friandises et coquilles dans les écoles .....	29 à 30
Descente du père Noël.....	30
Cérémonie des vœux .....	31

## INFORMATIONS

La vie associative .....	32 à 38
Centre historique minier .....	39
Permanence des Conseillers Départementaux M. BEAUCHAMP et Mme LUCAS .....	40
Collecte des déchets 1er trimestre 2020 .....	40
Consultation des nourrissons, permanences de l'assistante sociale, prévention santé et de la Sécurité Sociale.....	41
Permanences info-énergie 2020.....	41
Permanences CNL 59.....	42
Habitat durable du Cœur d'Ostrevent .....	43
Calendrier ADIL des permanences 2020 .....	43
Bien être et santé .....	44
Vente de graines potagères et florales.....	44
SIAVED compostage .....	45
HDF Nature service .....	46
Dépôts de plainte .....	46

## MAGAZINE

Recette.....	47
--------------	----

## ÉTAT CIVIL

Bienvenue à eux, ils nous ont quittés, ils se sont dits oui .....	47
---	----

## AGENDA

Le prochain bulletin municipal paraîtra début mai 2020.  
Les Informations que vous souhaitez diffuser devront, par conséquent,  
être envoyées en Mairie avant le 10 avril 2020 à l'adresse mail :

[lecaillonnais@yahoo.fr](mailto:lecaillonnais@yahoo.fr)

Directeur de la publication : Georges CINO  
Responsable de la Rédaction : Georges CINO  
Maquette et Création : Cathy DUEZ

Tirage : 865

Imprimé par nos soins.

## ACTIVITÉS AU CENTRE JEAN MOULIN

SPECTACLE DU 18/12/2019

Spectacle et goûter de Noël parents/enfants du 18/12/19 :

### « Voyage dans les yeux d'Alice »

De Titi Mendes

#### SYNOPSIS

La petite Alice est aveugle. Elle est née après l'accident de la centrale nucléaire et ses parents ne la laissent pas jouer dans le jardin car ils ont peur de la pollution. Seule dans sa chambre, elle s'imagine le monde à travers les histoires de sa grand-mère. Elle fait toujours le même rêve : à bord d'une boîte de conserve, elle parcourt la planète, tantôt voguant sur les océans, tantôt flottant dans les airs au gré du vent. Au cours de ce voyage initiatique, elle rencontre un poisson, une abeille, un arbre et un oiseau : tous sont menacés par la pollution et la cupidité des hommes. Elle aimerait bien les aider, mais comment faire ?



### Intervention sur le harcèlement au centre social Auprès des enfants des classes de CE2 à CM2 pour l'école Simon Martin et des ados du LALP.

Les interventions ont eu pour support des dossiers pédagogiques et films d'animations mis à disposition par l'éducation nationale.

Les interventions concernant l'école élémentaire ont réuni une trentaine d'enfants. L'intervention concernant les ados a réuni 15 jeunes.

Au départ, les enfants n'étaient pas conscients de la différence entre mauvaise blague, plaisanterie, et le commencement de l'harcèlement.

Tous ont été conscients qu'ils avaient été un jour : harceleur, victime ou témoin d'actes d'harcèlements.

Grâce à ces interventions, ils ont compris qu'il était très facile de basculer dans des actes d'harcèlements, et que ceci étaient punis par la loi.

Ils ont pris conscience que face à de tels actes ils n'étaient pas seul, et qu'il était primordial d'en parler à des adultes.

Les jeunes ont été beaucoup plus surpris des conséquences que pouvait avoir le cyber harcèlement. Ils n'étaient absolument pas conscient que la diffusion d'insulte ou d'image via les réseaux sociaux, pouvaient se retrouver en quelques minutes diffusé sur la planète entière, et avoir énormément de répercussions sur la victime.



## ARTICLE JOURNAL LALP

### Des projets en masse pour la jeunesse



#### **ECAILLON**

Durant les vacances scolaires le centre social culturel Jean-Moulin accueille les jeunes. Cela devient un LALP (Lieu d'Accueil Loisirs de Proximité) avec Cynthia Kherrama, référente jeunesse, et Lucas, animateur, qui sont en charge un groupe d'ados de 11 à 17 ans porteurs d'un projet de séjour vacances.

#### **AUTOFINANCEMENT**

Ils ont défini leur projet, et doivent s'autofinancer à 30%. Le reste étant apporté par le Comité local d'aide aux projets (CLAP) du Douaisis. Une vente de potirons, des actions emballages cadeaux à l'Intermarché d'Ecaillon etc.

leur permettront de partir du 6 au 12 juillet à Marseillan Plage en camping ou gites. « Marseillan car il y fait chaud et pour changer de décor », nous ont-ils dit. Ils doivent maintenant s'attacher à obtenir des devis.

Delphine Rahmani est en charge des plus jeunes de 3 à 11 ans. Ils sont 63 avec des activités sports rollers ou foot américain, des sorties à Sourcéane, ils préparent une activité Halloween pour le 31/10 avec une sortie dans le quartier Vuillemin à 14h, 15h un spectacle et 16h un goûter.

Tous enfants, familles et encadrants sont partis en bus au Parc Astérix, vendredi 25 octobre.

## SALON DU LIVRE

Sortie au salon du livre

Pour les enfants fréquentant le périscolaire

des mercredis

Le mercredi 5/02/20 de 13h30 à 17h30

L'Association

# BROUILLONS DE CULTURE

[www.brouillonsculture.com](http://www.brouillonsculture.com)

présente

## 24<sup>ème</sup> Salon du Livre Jeunesse

du 29 janvier au 3 février 2019

Inauguration :  
lundi 28 janvier à 18h

Salles d'Anchin  
rue Fortier  
**DOUAI**

## ENTRÉE LIBRE



Artiste : Guillaume Niquet

Maël Chouat - Celine - 02 20 61 61 18

Horaires : du mardi au vendredi 9h/12h - 13h30/18h30  
samedi et dimanche 10h/18h



FUTSAL



**FUTSAL!**  
**RENFORCEMENT MUSCULAIRE**  
**Avec Loyd !**

Pour les jeunes de 16 à 25 ans

Tous les jeudis de :  
20h30 à 21h30

Au centre Social ECAILLON

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter  
Cynthia (responsable jeunesse)  
Au Centre Social au : 03.27.96.79.93

## HORAIRES CENTRE SOCIO CULTUREL



**Centre Socio Culturel Jean Moulin**  
62 RD 645 59176 ECAILLON  
03 27 96 79 93

[csjeanmoulin.ecaillon@gmail.com](mailto:csjeanmoulin.ecaillon@gmail.com)

Horaires d'accueil

**Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi**

**Matin : 8h30 – 12h**

**Après-midi : 13h30 – 17h**

**Mercredi**

**9h-12h / 15h-18h**

## TARIFS ADHESION 2020

Adhésion individuelle	3€50
Adhésion familiale (personne du même foyer)	6€50
Adhésion jeune + adhésion LALP	2€

## GYMNASTIQUE

Thérèse vous attend les mardis pour un cours de gym au sol de 18h45 à 19h45 pour vous maintenir en forme dans la bonne humeur.

Elle vous propose également des cours de gym sur chaise le jeudi de 14h à 15h.

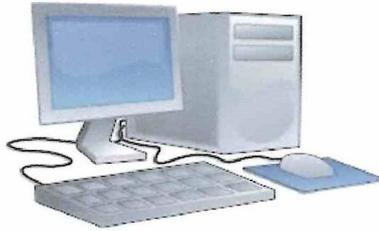
Tarif :

1<sup>er</sup> cours d'essai offert

Cotisation à la gym (Année scolaire 2019/2020) :15€



## COURS INFORMATIQUE POUR TOUS



Le centre socio culturel Jean Moulin vous propose des cours informatiques accessibles à tous niveaux les lundis de 10h à 11h30.

Tarif : adhésion + 1€ le cours

## ATELIER PARENTS/ENFANTS

- A partir de février pour les moins de 4 ans les mercredis de 10h à 11h
- Le mercredi de 15h à 17h



## DANSE AFRICAINE

Depuis le 20 septembre 2019, l'association Afrika Dance a débarqué à Ecaillon.

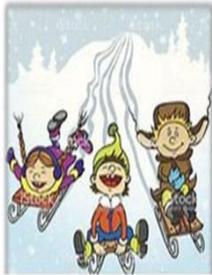
**Séances tous les vendredis à 18h30**

Tarif :

1<sup>er</sup> cours d'essai offert  
5€ par trimestre



## CENTRE DE LOISIRS DE FEVRIER



Centre de Loisirs du mois de février

### « vive l'hiver... »

## Du lundi 17/02 au 28/02 inclus.



(Inscriptions à la semaine)

Garderie de 7h00 à 9h30 (sur inscriptions).

Centre de loisirs de 9h30 à 17h30.

### Inscriptions

Afin d'organiser au mieux les vacances de vos enfants, merci d'avance de respecter les consignes suivantes :

Pour les écaillonnais : 10/01 au 29/01 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (sauf les mercredis de 9h à 12h et de 15h à 18h)

Pour les extérieurs : du 21/01 au 29/01 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (sauf les mercredis de 9h à 12h et de 15h à 18h)

- **Vous munir obligatoirement** :

- Vaccins
- Assurance
- Attestation CAF (tarif dégressif suivant votre quotient familial)

Moyen de paiement (espèces ou chèque)

Aucune inscription ne sera prise en compte

- Sans ces documents et le paiement du séjour.
- Après les dates d'inscriptions.

Merci d'avance de votre compréhension,

La directrice du centre de loisirs



	Quotient familial	Participation 1 semaine (5j)	Participation garderie
Ecaillon	0 Euros – 369 euros	20.00 euros	0.50 euros
	370 – 499 euros	28.00 euros	0.90 euros
	500 – 700 euros	34.00 euros	1.20 euros
	700 euros et plus	40.00 euros	1.50 euros
	Quotient familial	Participation 1 semaine (5j)	Participation garderie
Extérieur	0 Euros – 369 euros	26.00 euros	0.50 euros
	370 – 499 euros	34.00 euros	0.90 euros
	500 – 700 euros	40.00 euros	1.20 euros
	700 euros et plus	76.00 euros	1.50 euros

## CENTRE DE LOISIRS D'AVRIL



### Une vie d'Extraterrestre

Du mardi 14/04 au 24/04 inclus



(Inscription à la semaine) De 9h30 à 17h30 / Garderie de 7h00 à 9h30 (sur inscription).

#### Inscriptions :

Afin d'organiser au mieux les vacances de vos enfants, merci d'avance de respecter les consignes suivantes :

Pour les écaillonnais : 2/03 au 20/03 de 8h30 à 12h et de 13h0 à 17h (sauf les mercredis de 9h à 12h et de 15h à 18h)

Pour les extérieurs : du 16/03 au 20/03 de 8h30 à 12h et de 13h0 à 17h (sauf les mercredis de 9h à 12h et de 15h à 18h)

#### Vous munir obligatoirement :

Vaccins

Assurance

Attestation CAF (tarif dégressif suivant votre quotient familial)

Moyen de paiement (espèces ou chèque)

#### Tarif ALSH

Quotient familial	Participation 1 semaine (5j)	Participation 1 semaine (4j)	Participation garderie
Ecaillon 0 Euros - 369 euros	20.00 euros	16.00 euros	0.50 euros
370 - 499 euros	28.00 euros	22.40 euros	0.90 euros
500 - 700 euros	34.00 euros	27.20 euros	1.20 euros
700 euros et plus	40.00 euros	32.00 euros	1.50 euros
Quotient familial	Participation 1 semaine (5j)	Participation 1 semaine (4j)	Participation garderie
Extérieur 0 Euros - 369 euros	26.00 euros	20.80 euros	0.50 euros

Aucune inscription ne sera prise en compte ::

- sans ces documents et le paiement du séjour.
- après les dates d'inscriptions.

Merci d'avance de votre compréhension,

La directrice du centre de loisirs



## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION DU 16 DECEMBRE 2019

**Présents** : Mmes et Mrs CINO Georges, GRODZISKI Catherine, PEREIRA Jacques, D'ADDARIO Roméo, MARLIER Georges, MEUNIER FILIPPA, BROULLIARD Alexandre, DEZANDRE Séverine, COTELLE Claudine.

**Absents** : Mme MAZY Candide et M. DUBOIS Pierre.

**Absents et excusés** : Mme BOGAERT Isabelle qui donne pouvoir à M. CINO Georges, M. OBOEUF Matthieu qui donne pouvoir à Mme GRODZISKI Catherine.

**Secrétaire de Séance** : M. BROULLIARD Alexandre

**Secrétaire de Séance** : M. BROULLIARD Alexandre.

### OBJET : OUVERTURE DE CREDITS DM N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu de Code des Communes ;

Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2019 ;

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les crédits ouverts à certains articles sont insuffisants ou inexistant. Aux termes de l'instruction générale de 20 juin 1986, aucune dépense ne peut être payée que si elle est ordonnancée sur des crédits ouverts au budget.

Monsieur le Président fait lecture des articles et montants concernés et il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à l'ouverture et transfert des crédits suivants :

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
65541 D-RF	45 000.00	-26 278.00	18 722.00
739211 D-RF	85 582.00	26 300.00	111 882.00
6714 D-RF	1 000.00	-22.00	978.00
6817 D-OsF	0,00	11 600,00	11 600,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération

AUTORISE l'ouverture de crédits tels que décrits ci-dessus.

### **OBJET : DEMANDE DE SUVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2020)**

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Création d'une cantine scolaire et aménagement de ses abords (Phase 1et 2).

Le coût prévisionnel global des travaux s'élève à : **935.165.00€ HT**

Dont phase 1 pour un montant de : **472.265.00€ HT**

et phase 2 pour un montant de : **462900.00€ HT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR 2020. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**ADOpte** le projet de création d'une cantine scolaire et aménagement de ses abords :

**Phase 1** : Création d'une voirie d'accès, création d'une plateforme avec Plots Béton pour recevoir le bâtiment et début de la construction du bâtiment modulaire (Priorité 1) pour un montant de **472 265.00€ HT**

**ADOpte** le projet Création d'une cantine scolaire et aménagements de ses abords

**Phase 2** : Bâtiment modulaire 2<sup>e</sup> partie (Fin de la construction et pose du bâtiment modulaire fourniture et installation des équipements dans le bâtiment pour la cuisine et le réfectoire (Priorité 2) pour un montant de **462.900.00€ HT**

**Soit un total de : 935.165.00€ HT**

Adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses H.T.	%	Phase 1	%	Phase 2	%	Ensemble
		472265,00		462900,00		935165,00
Recettes	%	Phase 1	%	Phase 2	%	Ensemble
D.E.T.R.	35%	165292,75	35%	162015,00	35%	327307,75
Région	10%	47226,50	10%	46290,00	10%	93516,50
Département	30%	141679,50	30%	138870,00	30%	280549,50
CAF	5%	23613,25	5%	23145,00	5%	46758,25
Autofinancement	20%	94453,00	20%	92580,00	20%	187033,00
Emprunts						
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>472265,00</b>		<b>462900,00</b>		<b>935165,00</b>

Sollicite une subvention de 165292.75 € au titre de la DETR 2020 pour la phase 1 (priorité 1) et une subvention de 62015.00€ pour la phase 2 (priorité 2), soit 35 % du montant du projet charge le Maire de toutes les formalités.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **OBJET : CARTES OR POUR PERSONNES AGEES - 2020**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, attribue aux personnes âgées une carte de transport dite « carte Or ». Les critères d'attribution demeurent inchangés pour 2020.

Le coût de la participation est de 44 euros et peut être pris en charge par la commune en totalité ou partiellement (en 2019 : prise en charge par la commune de la totalité de la participation).

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide, à l'unanimité, de prendre en charge la totalité de la participation de la « carte OR » pour l'année 2020.

## **OBJET : CARTES JOB DEMANDEURS D'EMPLOI – 2020**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, attribue aux demandeurs d'emploi une carte de transport dite « carte JOB ».

Il informe l'assemblée que pour l'année 2019, la commune avait décidé de prendre à sa charge 50 % de la participation, le SMTD prenant à sa charge les 50% restants.

Il informe l'assemblée que les critères d'attribution demeurent inchangés pour l'année 2020 et il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide, à l'unanimité, de prendre en charge la moitié de la participation de la « carte JOB » pour l'année 2020.

## **OBJET : CARTES RSA - 2020**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, attribue aux titulaires du RSA une carte de transport leur autorisant libre circulation sur l'ensemble du réseau TUB et TAXITUB.

Il informe l'assemblée que le coût d'une telle carte a été fixé à 32 euros. Le SMTD s'engageant à prendre en charge 50% des droits de la carte, il y a lieu de se prononcer quant à la prise en charge totale ou partielle des 16 euros restants pour l'année 2020.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide, à l'unanimité, de prendre en charge les 16 euros restants de la participation de la « carte RSA » pour l'année 2020.

## **OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE REVISION LIBRE DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION ET FIXATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES**

Vu le budget primitif 2019 et ses décisions modificatives,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général des impôts et son article 1609 nonies C,  
Vu l'arrêté préfectoral modifiant les compétences de Cœur à l'Ostrevent à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,  
Vu l'arrêté préfectoral actant l'adhésion du Cœur d'Ostrevent au SMTD pour l'ensemble de son ressort territorial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,  
Vu le rapport de la CLECT du 5 avril 2019 ci-joint,  
Vu la délibération du conseil municipal validant le rapport de la CLECT en date du 26 juin 2019.

La CLECT, réunie le 5 avril 2019, a acté les principes suivants s'agissant des compétences de Cœur d'Ostrevent devant être évaluées en application des dispositions de l'article 1609 nonies C :

### **1/ La CLECT a procédé à l'évaluation des compétences suivantes :**

- GEMAPI ,
- Electrification rurale,
- Mobilité électrique,
- Mise en réseau des bibliothèques,
- Promotion du tourisme,
- Organisation de la mobilité.

### **2/ Un phasage en plusieurs blocs a été mis en œuvre :**

Bloc 1 : Gemapi, électrification rurale, mobilité électrique, mises en réseau des bibliothèques, promotion du tourisme.

*Concernant les compétences reprises dans le cadre du bloc 1, la CLECT a procédé à une évaluation des charges transférées. Le principe de la prise en charge par Cœur d'Ostrevent des coûts supportés depuis le transfert des compétences et pour les années à venir a été proposé.*

Bloc 2 : Organisation de la mobilité

*La CLECT a procédé tous d'abord à une évaluation de droit commun sur la base des contributions antérieurement versées par les 10 communes du territoire adhérentes à titre individuel au SMTD puis a proposé une méthode dérogatoire dite de révision libre des charges transférées qui permet de tenir compte du contexte local et des spécificités propres à chaque compétence transférée.*

Ce rapport de la CLECT, transmis à l'ensemble des communes membres de Cœur d'Ostrevent, a fait l'objet d'une adoption par les communes selon les conditions de majorité requise et dans les 3 mois qui ont suivi la transmission du rapport. Notre conseil municipal s'est prononcé quant à lui le 26 juin 2019.

Considérant que sur la base du rapport de la CLECT, le conseil communautaire de Cœur d'Ostrevent s'est prononcé le 17 octobre 2019 sur l'application du principe de révision libre des attributions de compensation et a déterminé le montant des attributions de compensation définitives avec un ajustement des attributions provisoires notifiées au titre de l'année 2019, au cours de laquelle a eu lieu le transfert de compétence « Organisation de la mobilité ».

Le Conseil communautaire a ainsi procédé à :

1/ La fixation du montant des attributions de compensation définitives sachant que l'année 2020 constituera le socle de référence :

Communes	Attribution de compensation définitives
ANICHE	1 216 664,00 €
AUBERCHICOURT	3 803,00 €
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES	38 465,00 €
ECAILLON	-91 294,00 €
ERRE	-18 394,00 €
FENAIN	-54 945,00 €
HORNAING	946 052,00 €
LEWARDE	-73 797,00 €
LOFFRE	-4 433,00 €
MARCHIENNES	29 307,00 €
MASNY	-31 731,00 €
MONCHECOURT	-107 506,00 €
MONTIGNY-EN-OSTREVENT	-114 629,00 €
PECQUENCOURT	-47 052,00 €
RIEULAY	177 396,00 €
SOMAIN	631 185,00 €
TILLOY LEZ MARCHIENNES	-16 474,00 €
VRED	8 382,00 €
WANDIGNIES-HAMAGE	28 174,00 €
WARLAING	-12 229,00 €

2/ L'ajustement du montant de l'attribution définitive pour l'année 2019 en considération de la prise de compétence « organisation de la mobilité » au 1<sup>er</sup> mars 2019 et de l'adhésion de Cœur d'Ostrevent au SMTD à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour l'ensemble de son ressort territorial :

Communes	Montant des AC provisoires 2019	Montant des AC définitives 2019 proratisé sur 4 ou 10 mois	Ajustement à opérer sur le montant de L'AC provisoire
ANICHE	1 489 664,00 €	1 269 258,00 €	-220 406,00 €
AUBERCHICOURT	83 803,00 €	18 343,00 €	-65 460,00 €
BRUILLE-LEZ-	61 465,00 €	43 376,00 €	-18 089,00 €
ECAILLON	-59 294,00 €	-85 594,00 €	-26 300,00 €
ERRE	5 606,00 €	-2 394,00 €	-8 000,00 €
FENAIN	25 055,00 €	-1 612,00 €	-26 667,00 €
HORNAING	1 016 052,00 €	992 719,00 €	-23 333,00 €
LEWARDE	-19 797,00 €	-64 720,00 €	-44 923,00 €
LOFFRE	8 567,00 €	-2 135,00 €	-10 702,00 €
MARCHIENNES	104 307,00 €	79 307,00 €	-25 000,00 €
MASNY	41 269,00 €	-19 252,00 €	-60 521,00 €
MONCHECOURT	-64 506,00 €	-99 973,00 €	-35 467,00 €
MONTIGNY-EN-	-37 629,00 €	-100 931,00 €	-63 302,00 €
PECQUENCOURT	60 948,00 €	-24 846,00 €	-85 794,00 €
RIEULAY	192 396,00 €	187 396,00 €	-5 000,00 €
SOMAIN	951 185,00 €	844 518,00 €	-106 667,00 €
TILLOY LEZ MAR-	-11 474,00 €	-13 141,00 €	-1 667,00 €
VRED	23 382,00 €	18 382,00 €	-5 000,00 €
WANDIGNIES-HAMAGE	43 174,00 €	38 174,00 €	-5 000,00 €
WARLAING	-7 229,00 €	-8 896,00 €	-1 667,00 €

Considérant que pour appliquer le principe de révision libre, il est toutefois nécessaire d'obtenir les délibérations concordantes des communes intéressées.

Au vu de tout ce qui précède, après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'application du principe de révision libre des attributions de compensation dans les conditions ci-dessus rappelées,
- D'approuver le montant de l'attribution définitive de notre commune d'un montant de -91 294,00 € à compter de l'année 2020,
- D'approuver les modalités d'ajustement de l'attribution de compensation pour l'année 2019 comme suit :

Montant AC provisoire 2019	Montant AC définitive 2019 proratisé su 4 ou 10 mois	Ajustement à opérer sur le montant de L'AC provisoire 2019
<b>-59 294,00 €</b>	<b>-85 594,00 €</b>	<b>-26 300,00 €</b>

- D'approuver les modalités d'ajustement comme suit : l'ajustement de l'attribution de compensation provisoire notifiée et versée au titre de l'exercice 2019 sera opéré dès le mois suivant celui au cours duquel le conseil municipal aura délibéré sur le montant de son attribution de compensation définitive 2019. Cet ajustement donnera lieu à retenue ou majoration sur les douzièmes restant à verser ou à percevoir par Cœur d'Ostrevent au titre de l'exercice 2019, et éventuellement 2020 ;

- D'autoriser le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Cœur d'Ostrevent,
- D'autoriser le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**OBJET : CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE D'ECAILLON – LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT ET LE SIDEN-SIAN POUR LA REFACTURATION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT DE LA PART « INVESTISSEMENT » DE LA COTISATION GEPU VERSEE AU SIDEN-SIAN.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SIDEN-SIAN exerce la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU) qu'il s'est vu transférer sur le territoire de la Commune par arrêté inter-préfectoral du 29 décembre 2017 (les communes d'Aniche, Auberchicourt, Bruille-lez-Marchiennes, Hornaing, Lewarde, Loffre, Marchiennes, Masny, Monchecourt, Somain, Tilloy-lez-Marchiennes, Vred, Wandignies-Hamage et Warlaing sont également concernées).
- Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent s'acquitte d'une cotisation annuelle au SIDEN-SIAN, laquelle couvre à la fois l'entretien et les investissements liés aux ouvrages d'eaux pluviales, le volet « investissement » de cette compétence restant aux communes.

Par délibération du 17 octobre 2019, le Conseil Communautaire de Cœur d'Ostrevent, à l'unanimité, a autorisé le Président à signer une convention tripartite avec le SIDEN-SIAN et chacune des 15 communes sur le territoire desquelles le syndicat exerce la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En conséquence, le Président de la CCCO a transmis à Monsieur le Maire une convention définissant les modalités de prise en charge par la commune d'Ecaillon de la part « investissement » de la cotisation GEPU payée au SIDEN-SIAN, Cœur d'Ostrevent prenant à sa charge la part « exploitation ».

Au regard de l'analyse des coûts opérée par le SIDEN-SIAN, il est convenu que la cotisation GEPU appelée par le syndicat concerne l'exploitation pour 42% et l'investissement pour 58%. Les comptes de transfert de charges étant arrêtés à 2004, date de prise de compétence de la « gestion des Eaux Pluviales » par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, la part due par la Commune correspond à 58% de l'augmentation annuelle réclamée par le SIDEN-SIAN par rapport à 2004.

Au titre de cette convention, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent versera l'intégralité de la cotisation annuelle réclamée par le SIDEN-SIAN et facturera à la commune la participation communale au titre de l'investissement. La retenue sur l'attribution de compensation communautaire en 2004 (année de transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales) pour la Commune d'Ecaillon s'est élevée à 27 259 €.

Les participations dues par la Commune au titre de la part « investissement » de la cotisation GEPU payée par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent au SIDEN-SIAN s'établissent comme suit :

Exercice	Cotisation GEPU payée par la CCCO (a)	Retenue sur allocation compensatrice 2004 de la commune (b)	Participation due par la Commune au titre de l'investissement (a-b) x
2018	30 742,54 €	27 259 €	2 020,45 €
2019	33 930,08 €	27 259 €	3 869,23 €
2020 (prévisionnel)	37 171,30 €	27 259	5 749,13 €

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention transmise par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention transmise par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020.

## **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXTERIEURE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'AFM-TELETHON association de malade et de parents de malades concernés par des maladies génétiques, rares, évolutives et lourdement invalidantes, dont les valeurs de détermination et de combativité constituent le moteur de l'action.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération

**DECIDE** d'octroyer à l'AFM-TELETHON une subvention exceptionnelle de 50 €.

**APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **OBJET : PROJET DEVELOPPEMENT DURABLE ECOLE SIMON MARTIN**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu une demande de participation de la commune pour l'achat de poubelles et du matériel nécessaire à des actions dans le cadre d'une labellisation de l'école Simon MARTIN dans le domaine du Développement Durable.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération

**DECIDE** de participer à l'achat de poubelles et du matériel nécessaire aux actions.

Les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront prévus au Budget Primitif 2020.

## **OBJET : DEMANDE DE MATERIEL ECOLE FRANCOIS PIERRARD**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu de l'école François PIERRARD une demande de matériel suivant : deux vidéoprojecteurs, des fauteuils pour la bibliothèque, un meuble de bibliothèque pour un montant de 1 600.00 € TTC.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération

**DECIDE** de participer à l'achat du matériel demandé par l'Ecole François Pierrard.

Les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront prévus au Budget Primitif 2020.

## **OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire

Après avoir délibéré

**APPROUVE** le Contrat Enfance-Jeunesse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.

**AUTORISE** monsieur le maire à signer ce CEJ ainsi que les avenants postérieurs qu'il pourrait s'avérer nécessaire de conclure.

## **OBJET : TARIFS ADHESIONS 2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs d'adhésion au Centre Social à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans l'optique de simplifier la démarche d'adhésion et de rendre plus accessible financièrement dans le respect des critères de la Caf du Nord selon la tarification suivante :

- Carte d'adhésion jeune : 1€
- Adhésion aux lieux d'accueil de loisirs de proximité (LALP, ados) : 1€ cumuler avec l'adhésion jeune,
- Adhésion individuelle adulte : 3.50 €
- Adhésion familiale : 6.50 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer, le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité, d'appliquer les tarifs comme indiqués ci-dessus.

## **OBJET : CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SOCIETE AUTONOME DE PROTECTION ANIMALE DE PECQUENCOURT.**

Monsieur le Président explique au conseil municipal que la SAPA s'engage à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour accueillir les animaux et notamment les chiens et chats en état de divagation sur le territoire de la commune, à les héberger, à les nourrir et les soigner, conformément à l'article du code rural et aux autres textes règlementaires régissant cette matière.

La commune s'engage à couvrir financièrement la SAPA des ses frais en lui versant la somme de 1 500.00 € pour l'année 2020.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération

**AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure un contrat avec la SAPA de PECQUENCOURT,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre et signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de ce contrat.

Les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront prévus au Budget Primitif 2020.

## **OBJET : INTERVENTION DE M. Georges MARLIER**

- observation sur le compte rendu du 30 septembre 2019

M. MARLIER souhaite revenir sur son vote concernant l'avis favorable que le conseil Municipal a donné par rapport au projet de méthanisation sur MONCHECOURT. Il demande à modifier son accord en abstention.

- observation sur le projet de cantine

M. MARLIER a souhaité donner son avis : ne pas faire la cantine sur le site désigné actuellement (terrain communal près de l'école) mais plutôt la faire derrière le Centre Social Jean Moulin & souhaiterait une construction en traditionnel et non en modulable.

## INFORMATIONS DANS LA COMMUNE

### **Inscription sur la liste électorale**

Vous pouvez vous inscrire en mairie sur les listes électorales jusqu'au **07 FEVRIER 2020**

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 2020

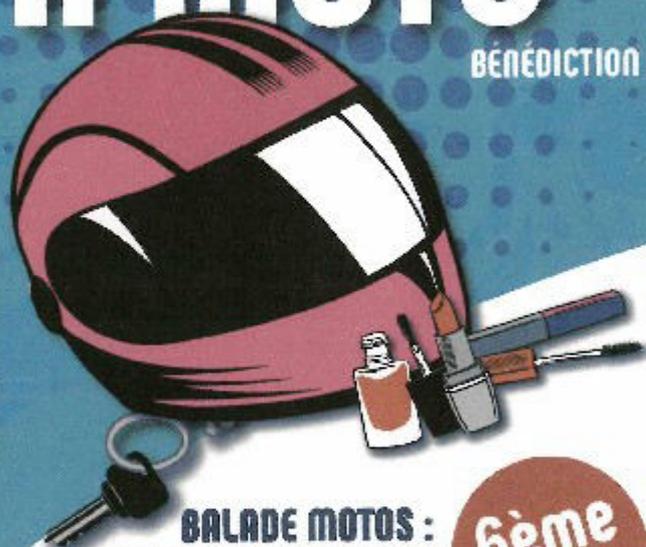
# TOUTES LES CHTIS À MOTO



NOMBREUX EXPOSANTS  
ANIMATIONS  
BAPTÊMES MOTOS  
CONCERT GRATUIT

BÉNÉDICTION MOTARDS PAR "L'ABBÉ SÉBASTIEN"  
BAR ET RESTAURATION SUR PLACE

© Eric Dubart design graphique



**BALADE MOTOS :**  
DÉPART 11H / RETOUR 12H  
3€/CASQUE  
GRATUIT POUR LES FEMMES  
CAFÉ & GÂTEAU OFFERT  
DE 10H À 11H

6ème  
Edition

# DIMANCHE 8 MARS ÉCAILLON

CENTRE SOCIO CULTUREL  
DE 10H À 18H, ROUTE NATIONALE 59176 ÉCAILLON



**EndoFrance**  
Association française  
de lutte contre l'endométriose  
Beaucourt - Tournai - Agir  
www.endofrance.org

 **Ecaillon**

 TOUTES LES CHTIS À MOTO  
email : tlcnmord@laposte.net

## FESTIVITES AU QUARTIER VUILLEMIN

INAUGURATION DE LA DUCASSE AU QUARTIER VUILLEMIN

LE SAMEDI 04 AVRIL 2020 à 14 HEURES



Les inscriptions pour la réservation des emplacements pour la BROCANTE du [dimanche 04 avril 2020](#) se feront en mairie de 14 à 17 heures les :

- Lundi 23 et Mardi 24 mars 2020 pour les riverains
- Mercredi 25 mars 2020 pour les écaillonnais
- Jeudi 26 et Vendredi 27 mars 2020 pour les extérieurs



## 1ER MAI : FETE DU TRAVAIL

La remise des diplômes aux médaillés du Travail aura lieu le :

[1er MAI 2020 à 11 heures](#)

A la salle des fêtes Emile Zola.



A l'issue de la réception, un vin d'honneur sera servi aux personnes présentes et aux récipiendaires et suivi de l'Assemblée Générale de l'Association des Médaillés du Travail.



## 8 MAI : COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 39-45



Le **08 mai 2020**, vous êtes conviés à vous rassembler à la Salle des fêtes Emile Zola à **10 H 45** pour commémorer l'armistice de la guerre 39-45 et participer au défilé avec les Anciens Combattants, l'harmonie d'Ecaillon et les enfants des Ecoles jusqu'au Monument aux Morts.

Les Anciens Combattants et la Municipalité procéderont au dépôt de gerbes.

Un vin d'honneur sera offert aux participants au défilé à la salle des fêtes Emile Zola.



## LA RANDONNEE DE LA FRAISE



La randonnée de la Fraise aura lieu le :

**Dimanche 10 mai 2020**  
**Rendez-vous à la salle des fêtes Emile Zola**  
**Départ à 10 heures**



Avis aux marcheurs et aux divers clubs de marche intéressés.

**Dégustation gratuite** des fraises offertes par nos producteurs locaux ainsi que du pâté à la fraise.



## BROCANTE DE LA 24ÈME FÊTE DE LA FRAISE

La 24ème édition de la Fête de la Fraise se déroulera le :

**Dimanche 17 mai 2020**

Un programme plus détaillé vous sera communiqué début mai.



La brocante de la **Fête de la Fraise** aura lieu le :

**dimanche 17 mai 2020 de 8h00 à 17h00.**

Aucune inscription ne pourra être enregistrée sans présentation :

- d'une photocopie de la carte d'identité pour les particuliers
- D'un extrait KBIS pour les professionnels

**Les inscriptions par courrier ne peuvent plus être acceptées.**



Permanences pour les réservations de 14 à 17 h00 les :

- Lundi 20, Mardi 21 et Mercredi 22 avril 2020 pour les riverains
- Jeudi 23 et Vendredi 24 avril 2020 pour les écaillonnais
- Du Lundi 27 avril au Jeudi 30 avril 2020 pour les extérieurs et les professionnels

**Tarifs :** Particuliers **8 €** les 4 mètres

Professionnels **20 €** les 4 mètres

## FETE DES MERES

La municipalité mettra les mamans à l'honneur le :

**Vendredi 05 juin 2020 à 18 h30**

à la Salle des Fêtes Emile Zola. Un cadeau sera offert à toutes les mamans, présentes le jour de la réception, ayant un ou des enfants sur présentation du bon délivré lors de l'inscription.



Inscriptions en mairie jusqu'au **7 mai 2020**. Pensez à vous munir de votre livret de famille et justificatif de domicile.



Cette cérémonie est réservée exclusivement aux mamans.

Aucun cadeau ne sera remis après cette date.

**N'OUBLIEZ PAS !!**

## MAISONS FLEURIES



La cérémonie des maisons fleuries a eu lieu le dimanche **06 octobre 2019** à la Salle des Fêtes Emile Zola.

17 familles écaillonnaises ont participé au concours.

Un cadeau a été remis à tous les participants.



Les **5 premiers** ont reçu un diplôme :

- 1ère : DESFONTAINE Yvette
- 2ème : BRICQUET Josette
- 3ème : MAES Nathalie
- 4ème : DELMER Rolande
- 5ème : LEROY Janine

## ANNIVERSAIRE A L'EHPAD

Née le 10 janvier 1915, Madame Maria GAMBIER vient de fêter son 105ème anniversaire. Entourée de sa fille et de son beau-fils, la doyenne de la résidence du château fut particulièrement chouchoutée. Pour célébrer cet événement, Maria GAMBIER, née ROCHOWIAK, a eu droit au traditionnel gâteau d'anniversaire.

D'origine polonaise, Maria, née en Allemagne, a rejoint la France durant son enfance, puis a travaillé dès ses 14 ans.

Elle était autonome dans son logement de Denain jusqu'à une chute. Sa fille l'a fait alors venir à son domicile jusqu'à ses 98 ans quand Maria a souhaité être placée en structure pour soulager sa fille.



## RANDONNEE AU CLAIR DE LUNE



Cette randonnée a rassemblé plus de marcheurs que l'année précédente.

Ce fut un bon moment de convivialité.

Rendez-vous est donné pour cette fin d'année.



Venez nombreux !!!!

## REPAS DES AINES

DIMANCHE 20 OCTOBRE 2019





L'ambiance était chaleureuse et tout le monde a passé un agréable moment.



## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



## CEREMONIE DE LA SAINTE BARBE



Le lundi 2 décembre 2019, au Centre Socio culturel Jean Moulin, une cérémonie a réuni les retraités mineurs de la commune en compagnie de Monsieur le Maire et des élus.

Rassemblés autour du verre de l'amitié, les souvenirs du travail au fond de la mine, la vie de la fosse Vuillemin ont été évoqués avec nostalgie.



## DISTRIBUTION DES COLIS DES AINES

Les lundi 16 et mardi 17 décembre 2019, Monsieur le Maire et les élus ont procédé à la distribution des colis des aînés.



## REPAS DE NOEL A L'EHPAD



Pour fêter la fin d'année, toute l'équipe de la résidence du château s'est mobilisée le jeudi 19 décembre pour concocter une journée hors du commun à l'attention des résidents et de leur famille. Et le résultat était des plus concluant à voir le sourire sur les visages.

Devant tout ce petit monde, Stéphanim (Stéphanie LEBLOND) ainsi que l'ensemble du personnel s'en ait donné à cœur joie. Ils ont pu également apprécier les plaisirs de la table.

La journée s'est terminée comme elle avait commencé : dans la bonne humeur.

## DISTRIBUTION DES FRIANDISES ET COQUILLES DANS LES ECOLES



Le père Noël, accompagné d'élus, a procédé à la distribution des friandises aux enfants des 2 écoles de la commune le vendredi 20 décembre 2019, pour le plus grand plaisir des enfants.

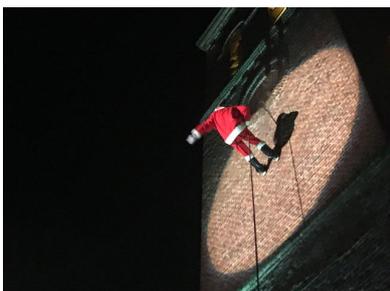




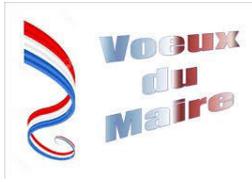
## DESCENTE DU PERE NOEL



La descente du père noël a eu lieu le vendredi 20 décembre 2019.



## CEREMONIE DES VŒUX DU 10 JANVIER 2020



La salle des fêtes Emile Zola a accueilli environ 250 personnes dans une ambiance conviviale.



## LA VIE ASSOCIATIVE

### S.D.L ECAILLON

Depuis 27 ans le SDL est toujours fidèle AU NOËL DES DÉSHÉRITÉS,  
ÉVÈNEMENT CARITATIF

Le dimanche 22 décembre 2019, Nous avons procédé à la remise du chèque à Mr Philippe Crétin, représentant du Noël des Déshérités de la « Voix du Nord » d'un montant de

1273 €

fruit de la 27<sup>ème</sup> édition de la traditionnelle RONDE DE NOËL organisée le 17 novembre 2019, sportifs, marcheurs, vététistes, cyclos et donateurs ont participé à cette opération de solidarité.

Nous avons eu l'honneur d'avoir comme marraines au grand coeur:

Ségoène LEFEBVRE, multiple championne de France de boxe  
et Méлина HAVERLANT, championne de France de body karaté  
toutes les deux licenciées dans le Douaisis.



Stéphane ROUSSEAU, Président du SDL et ses adhérents vous remercient pour votre élan de solidarité et vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé pour vous et toute votre famille.

**PROCHAIN RENDEZ-VOUS : LES 3 HEURES CYCLOS ET MARCHÉ**

le DIMANCHE 29 MARS 2020

(salle des fêtes Emile Zola ECAILLON)

Encore MERCI et à bientôt

Cordialement Stéphane ROUSSEAU



## LA PALETTE ECAILLONNAISE

La PALETTE ECAILLONNAISE remercie les personnes venues nombreuses à sa 16ème exposition en septembre dernier.

Le tirage de la grille a été effectué par Monsieur Pascal FROMONT, maire de COUTICHES, en présence de Monsieur CHŒUR, ancien maire de LOFFRE :

Madame Patricia SAVARY de MASNY a gagné une étoile en soie (numéro 61).

Madame Wanda RICHARD de MONTIGNY-EN-OSTREVENT a gagné la 2ème étoile en soie (numéro 50).

Madame PLUMECOCQ de SOMAIN a gagné le plateau en mosaïque (numéro 24).

## LE SCRABBLE



Cinq ans déjà !

Depuis 2014, vous pouvez venir jouer avec les mots à la salle des fêtes d'ECAILLON le jeudi après-midi à 14 heures.

Vous passez un bon moment de détente et de convivialité sans aucune compétition.

Pour fêter l'évènement, c'est le 5 décembre que nous nous sommes réunies autour d'un très bon repas à l'Auberge des Maraîchons.

N'hésitez pas, venez faire un essai.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

A bientôt,

Françoise STETTNER



# ECAILLON

Organisé par le Conseil Citoyen d'Ecaillon

# NOTRE CARNAVAL



**Animations toute la journée**

Structures gonflables ,stand maquillage ,conception d'accessoires ,concours de fléchettes ,concours de grimaces ,défilé costumé ,chasse aux trésors

**Balades à moto à partir de 11h**

## GRAND DEFILÉ

Petite  
Restauration  
sur place

du char à

**14h30**

## Samedi 29 Février 2020

## De 11h à 17h au Centre Social Jean Moulin

Ne pas jeter sur la voie publique

## LA PETANQUE ECAILLONNAISE

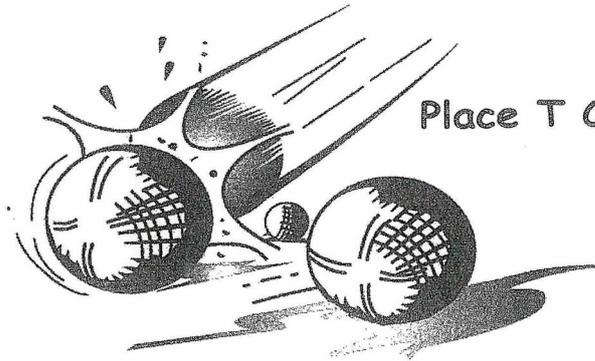
Une nouvelle association vient d'être créée par Messieurs MEUNIER (Président) et LECOMTE (Trésorier) : « LA PETANQUE ECAILLONNAISE ».

L'ouverture se fera au mois de mars et les entraînements se dérouleront le mardi et le jeudi de 17 heures à 20 heures sur la PLACE T, cité VUILLEMIN.

Une adhésion de 10 € à l'année vous sera demandée.



## La Pétanque Ecaillonnaise



Place T Cité Vuillemin

Les inscriptions se feront le vendredi 7 février  
De 17H00 A 19H00 en salle des associations  
Rue des maraichons (terrain de football).

Pour plus renseignements, vous  
pouvez contacter Mr Marc Meunier  
Au 06.20.22.27.23 après 17H00  
Ou Mr Sebastien Lecomte  
Au 07.62.72.84.27 après 17H00

## ECAILLON FOOTBALL CLUB



SAISON 2019 / 2020



### MODIFICATION des calendriers des deux équipes sous réserve de remises

D6		CHAMPIONNATS	D7	
A			B	
19/01/2020	THUN LEVEQUE	/ ECAILLON1	09/02/2020	ROEULX / ECAILLON
09/02/2020	ECAILLON	/ FECHAIN	01/03/2020	ECAILLON / MONCHECOURT
01/03/2020	FRAIS MARAIS	/ ECAILLON	08/03/2020	BOUVIGNIES / ECAILLON
08/03/2020	ECAILLON	/ ROSST WARENDIN	15/03/2020	ECAILLON / AUBIGNY
15/03/2020	ESQERCHIN	/ ECAILLON	29/03/2020	EXEMPT
29/03/2020	ECAILLON	/ FRESSAIN/CANTIN	05/04/2020	EXEMPT
05/04/2020	ECAILLON	/ PECQUENCOURT	19/04/2020	ECAILLON / LEWARDE
19/04/2020	WAZIERS AJP	/ ECAILLON	26/04/2020	EXEMPT
26/04/2020	ECAILLON	/ DOUAI CHTS	03/05/2020	EXEMPT
03/05/2020	BRUILLE	/ ECAILLON	10/05/2020	DECHY / ECAILLON
10/05/2020	ECAILLON	/ CORBEHEM	17/05/2020	ECAILLON / ROEULX
17/05/2020	FECHAIN	/ ECAILLON	27/03/2020	MILLONFOSSE/ECAILLON
24/05/2020	ECAILLON	/ THUNLEVEQUE		

#### COUPE CONSIL

23/02/2020

ECAILLON / GUESNAIN

#### MATCHS AMICAUX

12/01/2020 ECAILLON / DENAIN

26/01/2020 ECAILLON / PECQUENCOURT

02/02/2020 ECAILLON / HELESMES

16/02/2020 ECAILLON / FENAIN OU BRUILLE

#### TOURNOIS

PREVISION LES 13/14 JUIN 2020

A.G PREVU LE 27 OU 28 JUIN 2020

Entrainements : les Vendredis de 18h30 à 20h / 20h30

les Mercredis de 16h30 à 18h

Permanence : à partir du 12 Février les mercredis de 15h à 18h

## ECOLE DE MUSIQUE ET HARMONIE D'ECAILLON

Temps forts lors de quelques-unes de nos nombreuses manifestations



Mars : carnaval & conte musical



Remise diplôme & concert de l'école de musique

Fête de la musique avec la danse de MASNY et la Chorale d'ECAILLON.



Septembre : présentation de l'école de musique dans les écoles.



Projet soutenu par le CCCO et le Conseil Citoyen.  
Inscription toujours possible.  
Animation gratuite.



Concert de Sainte Cécile



Défilé du 11 novembre



Marché de Noël



Novembre : remise médaille d'honneur de l'union des fanfares de France à Mme VERVAEREN, vice présidente de l'harmonie, lors du concert de Sainte Cécile.

## FESTI ECAILLON



## FESTI ECAILLON

Organise à la salle Emile Zola  
Un repas dansant le  
**SAMEDI 4 AVRIL 2020 à 19h00**

**"ouverture des portes 18h30"**

### MENU ENFANTS (- de 12 ans)

**NUGGETS FRITES**

**GLACE**

**1 BOISSON**

*Les repas sont  
préparés par  
"L'Auberge  
des  
Maraichons à  
Ecaillon"*

### MENU ADULTES

**CARBONNADE  
FLAMANDE  
FRITES SALADE**

**ASSIETTE DE FROMAGE**

**CAFE GOURMAND**

## **RESERVATION AVANT LE 24 MARS 2020.**

Permanences salles des associations le Mardi et le jeudi de 16h00 à 19h00 à compter du  
25/02/20 au 24/03/20.

(Paiement à la réservation chèque à l'ordre de Fésti Ecaillon)

renseignements au 06 88 71 90 51

### **BULLETIN DE RESERVATION**

(à déposer lors des permanences)

NOM :

Téléphone:

Nombre de repas adulte :

Nombre de repas adulte adhérent:

Nombre de repas enfant:

Prénom :

x 25,00 =

x 17,00 =

x 8,00 =

## CENTRE HISTORIQUE MINIER

ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration de l'exposition



**le samedi 8 février 2020 à 14 h 30**  
au Centre Historique Minier

*Le vernissage sera suivi d'un cocktail puis, à 15 h 30, d'une conférence de Gérard Dumont, historien et membre du conseil scientifique du Centre Historique Minier.*

### LE 3 FÉVRIER 1720,

dans une pâture de Fresnes-sur-Escaut, on repère une veine de charbon de quatre pieds d'épaisseur. C'est cette découverte qui donne naissance au Bassin minier du Nord-Pas de Calais et le fait entrer dans la course à l'industrialisation.

À l'occasion du tricentenaire de cet évènement, le Centre Historique Minier a choisi de le replacer dans le contexte de son époque afin de souligner son importance pour la France au sein de la grande histoire des révolutions industrielles.

L'exposition propose ainsi un parcours à travers les siècles pour montrer que cette découverte n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une série de facteurs favorables et qu'elle aura une résonance majeure pour l'histoire de l'exploitation minière de notre territoire.

#### EXPLICATION

des folles de ce plan.  
De la hauteur à laquelle il se trouve  
il est facile à faire, et de laquelle  
on se baigne et se trouve des eaux  
abondantes et très difficiles à faire que  
par force, on est obligé, les laines  
par nombre de fait, par conséquent  
les ralleurs comme un bureau pour  
ou empêcher la filtration, ou les  
mêmes opérations pour le fait même  
et soufflent sur eux, et par les folles

## PERMANENCES M. BEAUCHAMP - MME LUCAS CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

De février 2020 à avril 2020 - DE 18 H à 19 H

DATE	VILLE	SALLE
5 Février 2020	FECHAIN	Mairie
12 Février 2020	MASNY	Salle Georges BRASSENS
19 Février 2020	MONCHECOURT	Mairie
26 Février 2020	DECHY	Mairie - Bureau des Adjoints
4 Mars 2020	ARLEUX	Café de l'In sensée - 34 rue de la Chaussée
11 Mars 2020	AUBERCHICOURT	Salle Coquelet - Boulevard Coquelet
18 Mars 2020	LECLUSE	Mairie
25 Mars 2020	ANICHE	Mairie
1er Avril 2020	FECHAIN	Mairie
08 Avril 2020	MASNY	Salle Georges BRASSENS
15 Avril 2020	MONCHECOURT	Mairie
22 Avril 2020	DECHY	Mairie - Bureau des Adjoints

## COLLECTE DES DÉCHETS 1ER TRIMESTRE 2020

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FEVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	1

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

- BAC BRONZE
- BAC BLEU ET VERT

**RAPPEL :** les collectes peuvent démarrer dès 6h du matin, pensez à sortir les bacs dès la veille au soir des jours indiqués.



## CONSULTATION DES NOURRISSONS, PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE, CONSULTATIONS DE PREVENTION

<b>CONSULTATION DES NOURRISSONS (PMI)</b>	Sur rendez-vous au 03 59 73 19 30 Le Vendredi 20 mars de 9h à 11h30	Centre Jean Moulin à ECAILLON
<b>PERMANENCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE</b> TEL 36 46	<b>49 RUE SUZANNE LANOY A SOMAIN</b>	Sur rendez-vous.
<b>CONSULTATION DE PREVENTION SANTE</b> TEL 03 59 73 33 00 * Accompagnement santé (aide dans les démarches d'accès aux soins et aux droits). * Dépistage des infections sexuellement transmissibles. * Mise à jour des vaccinations à partir de 6 ans)	A L'UTPAS de GUESNAIN 462 rue MOQUET-59287 GUESNAIN  Au Service Prévention Santé 3 Rue DOMISSE-59580 ANICHE	Le 2ème JEUDI de chaque mois de 13h30 à 16h00 (hors vacances scolaires) Le 3ème JEUDI de chaque mois de 9H00 à 12h00 (hors vacances scolaires)
<b>PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE</b>  462 Rue Guy Môquet 59287 GUESNAIN  TEL 03 59 73 19 30	Mme VERMEULEN <b>AU CENTRE DE LOISIRS</b>  1102/2020-25/02/2020 - 10 & 24/03/2020 <b>A LA MAIRIE</b>  03/02/2020 - 02/03/2020	Sur rendez-vous : De 14 h à 17 h  &  De 09 h à 11 h 30

## PERMANENCES INFO-ENERGIE 2020

Vous avez un projet de rénovation, de construction ou d'installation d'énergies renouvelables ? La Conseillère de l'Espace Info-Energie du Cœur d'Ostrevent est là pour vous donner toutes les informations techniques et financières utiles à l'élaboration de votre projet : isolation, chauffage, ventilation ...

### Des permanences près de chez vous

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent propose à ses habitants des permanences Info-Energie. Ces permanences, **totalelement gratuites et ouvertes à tous**, sont assurées par la Conseillère Info-Energie Karine ORLIK.

Elles ont lieu aux dates ci-contre, **sur rendez-vous, à Aniche** (Maison des Services Publics) de 14h à 17h, **à Fenain** (Mairie) de 14h à 17h, **à Marchiennes** (Salle des Permanences de la Mairie) de 14 h à 19h et **à Pecquencourt** (Mairie) de 14h à 17h et à **Somain** (bourse du travail) de 14h à 17h.

SUITE PAGE 42

7 février & 3 avril à Aniche  
19 février à Fenain  
21 février & 17 avril à Marchiennes  
6 mars à Somain  
20 mars à Pecquencourt

## Mais aussi un accueil permanent

> Sur rendez-vous à Lewarde au siège du Cœur d'Ostrevent, Pôle Habitat, le lundi de 14h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

> Par téléphone au 03 27 71 37 42

> Par mail à [info-energie@cc-coeurdostrevent.fr](mailto:info-energie@cc-coeurdostrevent.fr)



## PERMANENCES LA CNL 59



### INFORMATION AUPRES DES HABITANTS DU CŒUR D'OSTREVENT PERMANENCES 2019 DE LA CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT (CNL 59)

La CNL 59, riche de 60 associations dans le Nord et de plus de 200 bénévoles, défend les droits et intérêts des usagers du logement et consommateurs.

A travers une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, la CNL 59 assure 5 permanences par mois, d'une demi-journée chacune (sauf au mois d'août) :

- Le Mercredi, de 9h à 12h, sur les communes d'Aniche, Bruille-lez-Marchiennes, Lewarde et Somain.
- Le Jeudi, de 14h à 17h, sur la commune de Fenain.

*Des juristes et des bénévoles vous reçoivent pour vous donner des informations, des conseils, un suivi ou pour vous accompagner dans un litige dans les domaines suivants : demande de travaux ; non respect du bail ; loyers ou charges locatives injustifiées ; logement indécents ; tout problème relatif à vos droits de consommateur.*

Le calendrier des permanences, est le suivant :

#### FEVRIER

MERCREDI 5 FEVRIER (9h - 12h)	BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES (Maison pour Tous)
JEUDI 6 FEVRIER (14h - 17h)	FENAIN (Mairie)
MERCREDI 12 FEVRIER (9h - 12h)	ANICHE (Maison des Services Publics)
MERCREDI 19 FEVRIER (9h - 12h)	LEWARDE (Mairie)
MERCREDI 26 FEVRIER (9h - 12h)	SOMAIN (Bourse du Travail)

#### MARS

MERCREDI 4 MARS (9h - 12h)	BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES (Maison pour Tous)
JEUDI 5 MARS (14h - 17h)	FENAIN (Mairie)
MERCREDI 11 MARS (9h - 12h)	ANICHE (Maison des Services Publics)
MERCREDI 18 MARS (9h - 12h)	LEWARDE (Mairie)
MERCREDI 25 MARS (9h - 12h)	SOMAIN (Bourse du Travail)

#### AVRIL

MERCREDI 1 AVRIL (9h - 12h)	BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES (Maison pour Tous)
JEUDI 2 AVRIL (14h - 17h)	FENAIN (Mairie)
MERCREDI 8 AVRIL (9h - 12h)	ANICHE (Maison des Services Publics)
MERCREDI 15 AVRIL (9h - 12h)	LEWARDE (Mairie)
MERCREDI 22 AVRIL (9h - 12h)	SOMAIN (Bourse du Travail)

#### MAI

MERCREDI 6 MAI (9h - 12h)	BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES (Maison pour Tous)
JEUDI 7 MAI (14h - 17h)	FENAIN (Mairie)
MERCREDI 13 MAI (9h - 12h)	ANICHE (Maison des Services Publics)
MERCREDI 20 MAI (9h - 12h)	LEWARDE (Mairie)
MERCREDI 27 MAI (9h - 12h)	SOMAIN (Bourse du Travail)

## HABITAT DURABLE DU CŒUR D'OSTREVENT

### Programme d'amélioration de l'habitat

Vous pouvez peut-être bénéficier de subventions pour vos travaux de réhabilitation, venez vite rencontrer l'équipe d'animation pour en savoir plus.

#### CALENDRIER DES PERMANENCES 2020

De 14 h à 17 h à la CC Cœur d'Ostrevent, avenue du Bois, 59287 LEWARDE

Mercredi 29 janvier 2020  
 Mercredis 5, 12, 19, 26 février 2020  
 Mercredis 4, 11, 18, 25 mars 2020  
 Mercredis 1, 8, 15, 22, 29 avril 2020



## ADIL CALENDRIER DES PERMANENCES 2020



### Permanences ADIL 2020 : Communauté de communes Cœur d'Ostrevent

<b>Aniche</b> Maison des services publics le premier vendredi après-midi de chaque mois : 14h-16h30	<b>Marchiennes</b> Mairie, salle des permanences, le premier lundi matin de chaque mois : 9h-12h	<b>Somain</b> Bourse du travail, le deuxième lundi après-midi de chaque mois : 14h-17h	<b>Pecquencourt</b> Mairie, le troisième Jeudi après- midi de chaque mois : 14h-17h
3 janvier	5 janvier	13 janvier	16 janvier
7 février	3 février	10 février	20 février
6 mars	2 mars	9 mars	20 mars
3 avril	6 avril	13 avril	16 avril
Férié	4 mai	11 mai	21 mai
5 juin	1 <sup>er</sup> juin	8 juin	18 juin
3 juillet	6 juillet	13 juillet	16 juillet
7 août	3 août	10 août	20 août
4 septembre	7 septembre	14 septembre	17 septembre
2 octobre	5 octobre	12 octobre	15 octobre
6 novembre	2 novembre	9 novembre	19 novembre
4 décembre	7 décembre	14 décembre	17 décembre

## BIEN-ETRE & SANTE



**BIEN-ÊTRE  
& SANTÉ**  
Association Escaudinoise

Un engagement associatif dont la principale préoccupation est la qualité de vie de nos séniors et leur bien vieillir à domicile comme des personnes en situation de handicap pour leur bien vivre à domicile ou en établissement.



**Vous travaillez, vous êtes affecté par un handicap, vous êtes âgée, vous devenez dépendant, vous rencontrez une incapacité temporaire, vous rentrez d'un séjour à l'hôpital, etc. Bref, vous n'arrivez plus à effectuer toutes vos tâches domestiques, Quelque soit votre âge, votre situation, nous pouvons vous aider.**

**Pour plus d'informations contactez-nous au 03 27 43 56 31**

Venez nous rencontrer au 13 rue Jean Jaurès – 59124 Escaudain

Contactez nous par mail : [direction.aebes59@gmail.com](mailto:direction.aebes59@gmail.com)

Suivez notre actualité sur notre page Facebook Association Bien-être & Santé.

## VENTE DE GRAINES POTAGÈRES ET FLORALES

Comme chaque année, possibilité d'acheter en mairie d'ECAILLON :

- des graines potagères (12.50 €)
- des graines florales (4.50 €)
- haricots (5.70 €)



Vente à partir du **17 FEVRIER 2020**.

**SIAVED**

## Passez au ver pour vos déchets !

La réduction des déchets est un défi que chacun d'entre nous doit relever, pour notre environnement mais aussi pour notre santé. Le compostage est une alternative efficace de valorisation de nos déchets de cuisine et de jardin.

Afin de permettre cette pratique au plus grand nombre des habitants résidant sur son territoire, le SIAVED vous propose d'acquérir un à deux composteurs, à prix réduit.

### Quels sont les avantages du compostage ? Et du composteur ?

- On réduit de près de 100 kilos nos déchets à l'année.
- Le compost est un amendement parfait pour les plantes fleuries, les pelouses, les potagers...
- Moins de déplacements en déchèterie !

Pour bénéficier d'un composteur à prix réduit, il faut :

- Compléter et renvoyer le bon de commande ci-joint avec le règlement au Service Prévention du SIAVED, 5 route de Lourches, 59282 Douchy-les-Mines

Le SIAVED s'engage à proposer un temps d'échange sur le compostage dans les six semaines qui suivront la demande, afin d'informer les habitants sur les règles d'or du compost et leur remettre les composteurs commandés.

Les composteurs sont en bois. Deux volumes sont disponibles : 400 litres (15.00€), 600 litres (18,00€).



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Commune (obligatoirement sur le territoire du SIAVED) : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Je règle la somme de \_\_\_\_ € par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Fait à ....., le .../.../.....

Signature : .....

Je souhaite commander un composteur (limité à 2 composteurs par foyer) :

- 400 litres (quantité \_\_\_\_ : 15,00 € l'unité)  
 600 litres (quantité \_\_\_\_ : 18,00 € l'unité)

**Bulletin et chèque à renvoyer au :**

Service Prévention,  
Opération Compostage,  
SIAVED, 2bis Route de Lourches,  
59282, DOUCHY LES MINES

## HDF NATURE SERVICES-NOMAD4S DISCO FIESTA EVENT'S



### HDF NATURE SERVICES ENTREPRISE

L'entreprise ou chaque client est unique  
Vous avez des projets ?

Création - Entretien - Taille  
- Tonte - Débroussaillage -  
VRD - Collecte des déchets  
verts à domicile.

Service Professionnel

Diplômé  
Plus de 27 ans  
d'expérience



N'hésitez pas à nous contacter.

DEVIS  
ET  
DÉPLACEMENT GRATUIT

34 Route Nationale  
59176 ECAILLON

F. ROCQUET  
06 18 22 54 04  
09 50 97 70 96

Mail  
aehdfnatureservices@gmail.com

Facebook :  
HDF Nature Services

Siret : 82887600300017 RCS DOUAI - Ne pas jeter sur la voie publique

**NOMAD'S DISCO FIESTA EVENT'S**

Une prestation de qualité adaptée à votre évènement  
DJ NIGHT  
**La sonomobile de vos soirées**

Mariages, Anniversaires, Baptêmes, Soirées privées Etc.....  
Animation sportif, Fête des écoles, Soirée boum adolescents, Ect.....  
Animation - Sonorisation - Eclairage - Animation de soirées

<https://nomads-disco-fiesta-events-94.webself.net>

Nomad's Disco Fiesta Event's Sonorisation  
Frédéric Rocquet 09 50 97 70 96 / 06 18 22 54 04  
aehdfnatureservices@gmail.com

IPNS

Siret : 82887600300017 RCS Douai - Ne pas jeter sur la voie publique

## DEPOTS DE PLAINTE

Les services de police ont constaté que de nombreux plaignants se présentaient au commissariat central de DOUAI aux fins des dépôts de plainte.

Au vu de l'affluence, cette centralisation peut engendrer un délai d'attente conséquent pour les victimes.

Afin de limiter ce temps d'attente, plusieurs sites sont à la disposition des personnes pour effectuer leurs déclarations, à savoir :

- du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H30 & de 14H à 18H :
  - bureau de police de SIN LE NOBLE, rue Jules Guesde
  - bureau de police d'AUBY, rue Jean-Jacques Rousseau

- Tous les jours, sans interruption :

- commissariat central de DOUAI, 150 rue Saint Sulpice
- commissariat subdivisionnaire de SOMAIN, 6 rue Léon Gambetta
- commissariat subdivisionnaire d'ANICHE, 1 rue Wambrouck

## RECETTE

### Millionnaire shortbread au caramel au beurre salé



#### INGREDIENTS

##### Biscuit :

200g de farine  
200g de beurre 1/2 sel mou  
100g de sucre en poudre  
1 sachet de sucre vanillé

pour le caramel au beurre salé  
80g de beurre 1/2 sel froid coupé cube  
80g de crème fleurette entière chaude  
250g de sucre en poudre  
2g de fleur de sel

Pour la finition : 200g de chocolat noir

#### PREPARATION

Pour le biscuit, préchauffer le four à 180°C. Dans un saladier, travailler aux doigts le beurre avec les sucres et ajouter la farine progressivement. Il se formera alors une boule de pâte. Chemiser un plat en silicone rectangulaire de papier sulfurisé (y compris les bords). Etaler la pâte à la main dans le moule et la piquer sur toute sa superficie à l'aide d'une fourchette. Enfourner pendant 20 minutes et laisser ensuite refroidir entièrement.

Pour le caramel au beurre salé, commencer à le confectionner dès que le biscuit est mis au four. Dans une large casserole, faire caraméliser le sucre à sec jusqu'à ce qu'il prenne une jolie coloration doré. Hors du feu, rajouter alors la crème chaude en remuant vivement au fouet (attention aux éclaboussures). Incorporer ensuite le beurre progressivement. Laisser refroidir.

Pour finir, le montage : verser le caramel sur le biscuit froid. Parsemer de fleur de sel et mettre au réfrigérateur pendant au moins 30 minutes. Faire fondre le chocolat au micro-ondes et le laisser tiédir puis le verser sur le caramel. Mettre au réfrigérateur encore 30 minutes minimum. Démouler le biscuit et couper tous les bords pour un rendu plus net. Détailler alors en petits carrés et déguster.

## Etat civil

### BIENVENUE A EUX

Léna BROUTARD NORMAND née le 12 septembre 2019  
Calysta BOUKENNI née le 16 septembre 2019  
Kélio CELISSE né le 16 septembre 2019  
Timotei BOURGEOIS né le 25 septembre 2019  
Tom FOUQUET né le 18 octobre 2019  
Léo SZYMCZAK né le 26 novembre 2019  
Erwan VERVAECKE SURMONT né le 27 novembre 2019  
Thibaut BOCKSTAL né le 23 décembre 2019  
Valentin PETIT né le 31 décembre 2019



### ILS NOUS ONT QUITTES

Roger DEZANDRÉ le 14 octobre 2019 à l'âge de 80 ans  
Patricia GOUILLART épouse DEGOGNIE le 8 décembre 2019 à l'âge de 67 ans  
Jean-Michel MINOL le 08 janvier 2020 à l'âge de 62 ans



### ILS SE SONT DITS OUI

Christian DAMIENS et Corinne GUIDEZ le 11 janvier 2020

## AGENDA

### CONCERT ECOLE DE MUSIQUE

Dimanche 09 février  
2020

Salle des Fêtes Emile Zola

### JOURNEE

#### CARNAVALESQUE

Conseil Citoyen le samedi  
29 février 2020

RDV Centre socio Culturel  
Jean Moulin

### TOUTES LES CHTIS A MOTO

Dimanche 08 mars  
2020  
De 10H à 18H

Centre Socio culturel

### CONCERT HARMONIE MUNICIPALE

Dimanche 22 mars 2020  
16H

Salle des Fêtes Emile Zola

### DUCASSE AU QUARTIER VUILLEMIN

les samedi 4 et dimanche 5  
avril 2020

Inauguration le 4 avril à 14H

### BROCANTE AU QUARTIER VUILLEMIN

Dimanche 05 AVRIL  
2020  
De 8H à 16H

1er Mai 2020 à 11H

Fête du travail et remise  
des diplômes

Salle des Fêtes Emile Zola

8 Mai 2020 à 10H45

ARMISTICE DE LA 2ème  
GUERRE

Rassemblement 10h45  
Salle des Fêtes Emile Zola

### RANDONNEE DE LA FRAISE

Dimanche 10 mai 2020  
Départ 10H Salle des Fêtes  
Emile Zola

Avis aux marcheurs

### 24ème FETE DE LA FRAISE

Dimanche 17 mai 2020  
Toute la journée

### BROCANTE DE LA FETE DE LA FRAISE

Dimanche 17 MAI 2020  
de 8 à 17H  
Dans tout le village

### FETE DES MERES

Vendredi 5 Juin 2020 18H30  
Salle des Fêtes Emile Zola